



## Conseil de Paris *Séance des 23 et 24 novembre 2009*

**Voeu présenté par Michèle Blumenthal, Karen Taïeb, les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, et les élus du groupe du mouvement républicain et citoyen relatif à l'extension de l'autorisation de stationner la nuit sur les zones de livraison à l'ensemble du territoire parisien.**

Considérant que Paris compte près de 9000 zones de livraison majoritairement inoccupées la nuit, les dimanches et les jours fériés, interdites au stationnement des véhicules particuliers ;

Considérant que les rythmes de chaque catégorie d'usagers de l'espace public diffèrent et qu'une meilleure utilisation de l'espace public est possible ;

Considérant que ce constat a amené la Ville de Paris et la Préfecture de Police à lancer, en mars 2009, une expérimentation pour autoriser le stationnement sur 500 zones de livraison, la nuit de 20h à 7h ainsi que les dimanches et les jours fériés dans les 3<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> arrondissements ;

Considérant que dans le cadre de cette expérimentation, certaines zones, dites «sanctuarisées» (20%), n'ont pas été ouvertes à l'expérimentation et ont été maintenues pour l'usage des établissements qui se font livrer la nuit ou très tôt le matin ;

Considérant que 7 mois après le lancement de cette expérimentation, les résultats des enquêtes de terrain réalisées avant et après la mise en place du dispositif, sont satisfaisants ;

Considérant que les horaires de partage des zones de livraison ont été globalement bien respectés par les automobilistes et que l'activité des professionnels du transport de marchandises s'est déroulée dans de bonnes conditions ;

Considérant que la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Paris et du Groupement des Activités du Transport et de la Manutention en Région Ile-de-France, partenaires de l'opération, ont tous souligné l'intérêt de ce dispositif ;

Considérant que cette démarche innovante contribue à clarifier la réglementation pour tous les usagers, tout en préservant les outils de travail des professionnels dont l'activité est indispensable au développement économique de Paris comme aux Parisiens ;

Considérant la nécessité de clarifier une réglementation peu respectée en définissant de nouvelles règles d'utilisation des zones de livraison qui soient comprises et admises par tous, aussi bien par les automobilistes que par les livreurs ;

**Sur proposition de Michèle Blumenthal, Karen Taïeb, des élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés et des élus du groupe du mouvement républicain et citoyen, le Conseil de Paris émet le vœu que le Maire de Paris et le Préfet de Police :**

**- étudient les modalités d'extension de ce dispositif à l'ensemble du territoire parisien en concertation avec les élus des arrondissements et de sa pérennisation;**

**- mettent en place ce dispositif de manière définitive à Paris en 2010.**